

République Française Région Hauts-de-France Département de l'Oise

Communauté de Communes du Plateau Picard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n°23C/08/15

Date de convocation : 6 Décembre 2023 Date de publication : 20 décembre 2023	Nombre de conseillers	
	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 60 Pouvoirs : 9 Votants : 69

Objet: Convention de mise à disposition dans le cadre d'une animation agricole mutualisée sur les aires des captages d'eau potable du Plateau Picard et du Clermontois

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Diamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés: M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents: MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MME DESMEDT Yveline, GONTARCZYK Guy, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Accusé de réception en préfecture 060-246000566-20231214-23C0815-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée);

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée);

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée):

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel);

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy);

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée):

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny);

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot);

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny);

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

En novembre 2022, une chargée de mission a été recrutée pour effectuer un travail d'animation agricole afin de conduire des actions préventives sur les Aires d'Alimentation des Captages Prioritaires de notre territoire dans le respect de notre engagement auprès de l'Agence de l'Eau.

Une subvention nous a été accordée pour ce poste qui est financé par l'AESN à hauteur de 80 % du salaire chargé à condition que l'animateur soit mutualisé sur au moins 2 territoires.

Une convention de mutualisation a été signée avec la communauté de commune du Clermontois dont les besoins sont identiques aux nôtres. Cette convention désignait la communauté de communes du Plateau Picard comme employeur de l'animatrice agricole.

Suite à un échange entre les deux collectivités, il a été décidé, qu'à compter du 1er janvier 2024, le contrat serait désormais porté par la communauté de communes du Clermontois.

Les missions de l'animatrice agricole ainsi que la quantité du temps entre les 2 communauté de communes resteront les mêmes ; il s'agit uniquement de modifier l'entité porteuse du recrutement et de fait de la perception de la subvention accordée par l'AESN.

Comme prévu initialement, le reste à charge du poste sera financé à part égale entre les 2 intercommunalités.

Le Conseil,

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 ;

Vu le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche 2020-2025;

Vu la nécessité de mettre en place une animation sur les captages d'eau potable de la communauté de communes du Plateau Picard et de la communauté de communes du Clermontois;

Vu le plan d'actions sur les captages de la communauté de communes validé par le conseil communautaire du Plateau Picard le 15 septembre 2022;

Vu le courrier résiliant, au 31 décembre 2023, la convention initiale signée le 11 juillet 2022 ; Vu le projet de convention technique et financière relatif à la mise en place d'un contrat d'animation pour les bassins d'alimentation de captages de la CCC et de la CCPP annexé à la présente délibération;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré;

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20231214-23C0815-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de la gestion du contrat de l'animatrice agricole mutualisé entre les communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois ;

APPROUVE la convention technique et financière relative à la mise en place d'un contrat d'animation pour les bassins d'alimentation de captages entre la communauté de communes du Plateau Picard et la communauté de communes du Clermontois, telle qu'annexée à la présente délibération;

AUTORISE le président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Hervé PAUCELLIER

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023

Le Président

Olivier DE BEULE